

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PAULE
MRC DE LA MATANIE**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Ste-Paule tenue, le mardi 4 mars 2025 à 19 h, à la salle du conseil de Sainte-Paule située au 102, rue Banville, Sainte-Paule.

SONT PRÉSENTS

Monsieur le maire	Philippe Savard
Messieurs les conseillers	Alfred D'Amours Pierre Fortin Urbain Bérubé Yvan Côté Réjean Fournier Louis-Régis Côté

Formant quorum sous la présidence du maire

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Madame Marie-Lyne Morneau, directrice générale et greffière-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

2025-03-22

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller, monsieur Yvan Côté, et résolu :

D'

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2025-03-23

LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2025 qui leur a été transmis à l'avance ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller, monsieur Alfred D'Amours, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2025.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2025-03-24

APPROBATION DES COMPTES À PAYER, DES CHÈQUES, PRÉLÈVEMENTS ET SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PAULE

Il est proposé par le conseiller, monsieur Réjean Fournier, et résolu d'autoriser et d'approuver le paiement des comptes suivants au 28 février 2025 :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Liste des comptes à payer	\$	53,251.68
Liste des prélèvements bancaires	\$	9,363.01
Salaires nets payés	\$	15,838.65
<hr/>		
Total des comptes	\$	78,453.34

QUE ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduits.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné, Marie-Lyne Morneau, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Sainte-Paule, certifie de la disponibilité des crédits pour ces dépenses.

Maire-Lyne Morneau

2025-03-25

REMPLACEMENT DES MEMBRES DU COMITÉ DE SUIVI DE LA POLITIQUE FAMILLES ET DES AÎNÉS (PFA)

Il est proposé par le conseiller, monsieur Alfred D'Amours, et résolu :

DE modifier le comité de suivi de la Politique famille et des aînés comme suit :

- Monsieur Urbain Bérubé, à titre de conseiller;
- Madame Jacinthe Murray, à titre de membre du comité PFA;
- Madame Carmen Côté, à titre de membre du comité PFA;
- Madame Rollande Gosselin, à titre de membre du comité PFA.
- Madame Denise Fradette, à titre de membre du comité PFA.
- Madame Lyne Tremblay, à titre de membre du comité PFA.
- Madame Josée Landry, à titre de membre du comité PFA.
- Madame Marie-Ève Dubé, à titre de membre du comité PFA;
- Madame Line Simard, à titre de membre du comité PFA;

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2025-03-26

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION - LOISIR ET SPORT BAS-SAINT-LAURENT – ANNÉE 2025

Il est proposé par le conseiller, monsieur Pierre Fortin, et résolu :

D'autoriser le renouvellement de l'adhésion à *Loisir et Sport Bas-Saint-Laurent* pour l'année 2025, pour un total de 90\$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2025-03-27

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) POUR L'ANNÉE 2025

Il est proposé par le conseiller, monsieur Louis-Régis Côté, et résolu :

D'autoriser le renouvellement de l'adhésion à l'Union des Municipalités du Québec pour l'année 2025, pour un total de 94.28\$ taxes incluses.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2025-03-28

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE SAINTE-PAULE – SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET À LA VITALISATION

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Paule a reçu une demande d'aide financière de la Corporation de développement de Sainte-Paule ;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de développement de Sainte-Paule est en restructuration et qu'elle désire reprendre ses activités de soutien à la communauté et au développement économique de Sainte-Paule ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Paule recevra des redevances en 2025 de la MRC de La Matanie pour les coupes de bois effectuées sur le territoire public en 2024 et que ce montant sera utilisé pour soutenir le développement local tel que prévu au budget 2025 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller, monsieur Réjean Fournier, et résolu :

D'autoriser la contribution financière de 10,000 \$ à la Corporation de développement de Ste-Paule, cette contribution permettra de compléter le projet de toilettes sèches sur le terrain du Lac Towago et sur le terrain de l'Association du Lac-du-Portage, en plus de remettre les finances de la Corporation à jour et ainsi pouvoir travailler sur des projets futurs.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2025-03-29

AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE DE FOURNITURE DE SERVICES PAR LA MRC DE LA MATANIE À LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PAULE POUR L'INSPECTION ET LA CARACTÉRISATION DES INSTALLATIONS SEPTIQUES ET DES RIVES DE CERTAINS MILIEUX HYDRIQUES

CONSIDERANT QUE la municipalité de Sainte-Paule a à cœur l'environnement et la préservation de la qualité de l'eau du Lac-du-Portage ;

CONSIDERANT QU'il y a lieu de refaire les inspections des installations septiques de la municipalité qui datent de l'année 2010 ;

CONSIDERANT l'importance de la bande riveraine sur la préservation de la qualité de l'eau du lac du Portage ;

CONSIDERANT QUE la MRC de La Matanie et la municipalité de Sainte-Paule désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (L.R.Q., chapitre C-27.1) pour conclure une entente de fourniture de services ;

CONSIDERANT QUE cette dépense de fonctionnement est prévue au budget de l'année financière 2025 ;

CONSIDERANT QUE la MRC de La Matanie possède l'expertise nécessaire pour la réalisation d'inspections approfondies sur les installations septiques ainsi que l'inspections approfondies sur l'état de la rive de chacune des propriétés adjacentes au lac du Portage;

CONSIDERANT QUE l'entente à intervenir serait complémentaire à celle entre la MRC de La Matanie et la municipalité de Sainte-Paule relativement à la fourniture de services en matière d'urbanisme, d'environnement et de protection des biens culturels depuis le 1^{er} janvier 2014 ;

CONSIDERANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du projet d'entente rédigé par la directrice de l'aménagement et de l'urbanisme, et que ceux-ci sont d'accord avec la proposition de service ;

EN CONSEQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Monsieur Urbain Bérubé et résolu :

D' Autoriser M. le maire Philippe Savard et la directrice générale Mme Marie-Lyne Morneau à signer pour et au nom de la municipalité l'entente de fourniture de services pour l'inspection et la caractérisation des installations septiques et des rives de certains milieux hydriques.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2025-03-30

AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE POUR LA FOURNITURE DE SERVICES EN PRÉVENTION DES INCENDIES DE LA MRC DE LA MATANIE À LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PAULE

CONSIDERANT QUE la municipalité de Sainte-Paule, dans son entente relative aux interventions en matière de sécurité incendie avec la Ville de Matane, doit offrir des services de prévention des incendies sur son territoire ;

CONSIDERANT QUE les parties ont manifesté leur intérêt à s'entendre pour partager l'utilisation des ressources en prévention des incendies engagées par la MRC de La Matanie dans le cadre d'une entente intermunicipale de fourniture de services ;

CONSIDERANT QUE la MRC de La Matanie et la municipalité de Sainte-Paule désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (L.R.Q., chapitre C-27.1) pour conclure une entente de fourniture de services ;

CONSIDERANT QUE cette dépense de fonctionnement est prévue au budget de l'année financière 2025 ;

CONSIDERANT QUE la MRC de La Matanie, par son service régional de sécurité incendie (SRSI), possède l'expertise nécessaire ou est en recrutement de personnel afin d'offrir ces services de prévention ;

CONSIDERANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du projet d'entente rédigé par le directeur général et greffier-trésorier de la MRC de La Matanie, et que ceux-ci sont d'accord avec la proposition de service ;

EN CONSEQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Monsieur Pierre Fortin et résolu :

D' Autoriser M. le maire Philippe Savard et la directrice générale Mme Marie-Lyne Morneau à signer pour et au nom de la municipalité l'entente de fourniture de services en prévention des incendies.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point à traiter à cet item.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire entend et répond aux questions du public.

2025-03-31

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller, monsieur Urbain Bérubé, et résolu :

DE lever la séance ordinaire du 4 mars 2025, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 19 h 14.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Je, Philippe Savard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Philippe Savard, maire

Marie-Lyne Morneau, directrice générale et greffière-trésorière